



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 47259

## Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le Premier ministre sur le projet de réforme de l'Etat qui, a notre grande inquiétude, menace de disparition ou de dilution les directions départementales et régionales et les établissements relevant du ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Pourtant, l'action concrète et constructive qu'ils mènent en direction de la jeunesse et du sport par l'intermédiaire notamment de la formation des cadres sportifs et des animateurs socio-éducatifs, de la promotion des associations de jeunesse, d'éducation populaire et de sport, du développement du sport de haut niveau, est unanimement reconnue et appréciée par tous les partenaires associatifs et institutionnels. Administrations de proximité susceptibles de mettre en œuvre rapidement et efficacement les orientations de l'Etat, les services régionaux et départementaux de la jeunesse et des sports ont montré à maintes reprises leur grande capacité d'adaptation pour traiter des problèmes difficiles et pour résoudre des situations d'une grande sensibilité. Quant à leur personnel, il démontre quotidiennement sa grande disponibilité au service de nos concitoyens. En conséquence, il lui demande donc de bien vouloir confirmer que les structures relevant du ministère de la jeunesse et des sports ne seront pas supprimées, que le réseau de ses services régionaux sera intégralement maintenu, que ses directions départementales ne seront pas noyées dans une direction départementale de la population et que le décret du 24 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports ne sera pas remis en cause.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bur Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47259

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 1997, page 170